



Rioz, le 25 janvier 2018 – 7h30

ABEO lance une augmentation de capital avec maintien du DPS pour poursuivre son développement dans le cadre de son plan stratégique 2020

-
- **Levée de fonds d'un montant initial de 23,3 M€, pouvant être porté à 26,8 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension**
 - **Prix de souscription : 31,50 € par action, soit une décote faciale de 28,89%**
 - **Engagements de souscription à hauteur de 17,5 M€, représentant 75% de la levée de fonds envisagée**
 - **9 DPS donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle**
 - **Détachement du DPS le 29 janvier 2018 et souscription ouverte du 31 janvier au 9 février 2018 inclus**
-

ABEO, un des leaders mondiaux des équipements de sport et de loisir, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant initial de 23,3 M€, pouvant être porté à 26,8 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 24 janvier 2018 le visa n°18-025 sur le Prospectus relatif à cette opération, composé du Document de référence enregistré le 24 janvier 2018 sous le numéro R.18-003 et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

Cette augmentation de capital, destinée en premier lieu aux actionnaires d'ABEO mais également ouverte à tous les investisseurs, s'effectue à travers l'émission de 740 316 actions nouvelles, susceptible d'être portée à 851 363 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, au prix unitaire de 31,50 €, représentant une décote faciale de 28,89% par rapport au cours de clôture de l'action ABEO le 23 janvier 2018 (44,30 €) et 26,78% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Olivier Estèves, Président-Directeur Général d'ABEO et Jacques Janssen, Directeur Général Délégué, ont déclaré à l'occasion du lancement de cette augmentation de capital : « *Dans le cadre de notre plan de développement, nous nous sommes fixé un objectif clair et ambitieux : atteindre 300 M€¹ de chiffre d'affaires à l'horizon 2020. Depuis notre introduction sur le marché Euronext, nous avons d'ores et déjà réalisé 4 acquisitions qui viennent toutes consolider notre position d'acteur de référence sur le marché des équipements sportifs et de loisirs.*

À travers cette levée de fonds, nous souhaitons aujourd'hui prolonger cette dynamique en renforçant nos fonds propres afin de poursuivre notre développement et notre capacité à saisir de nouvelles opportunités d'acquisitions créatrices de valeur. Nous avons choisi d'associer l'ensemble de nos actionnaires à cette ambition et nous tenons à les remercier d'avoir bien voulu nous accompagner dans cette levée de fonds afin de témoigner de leur volonté de s'inscrire durablement dans le développement du Groupe. »

¹ Cette ambition construite lors de l'IPO 2016 inclut une croissance organique de 7% par an et une croissance externe de 12% par an du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020, sans anticipation des éventuels effets de change à venir

Conformément à la feuille de route présentée lors de l'introduction en bourse, ABEO a déroulé son modèle de développement combinant croissance organique et externe. Quatre acquisitions ont été menées - Erhard Sport en Allemagne (60%), Sportsafe UK au Royaume-Uni (80%), Meta GmbH en Allemagne (100%) et Kangnas Sport en Chine (80%) - et ABEO a renforcé sa participation à hauteur de 100% dans Clip'n Climb en Nouvelle-Zélande. Actuellement, des négociations sont en cours portant sur l'acquisition à 100% de deux sociétés européennes dans la division Sport représentant, sur une base annuelle, un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 10 M€. Pour ces deux projets déjà financés, le *closing* pourrait intervenir d'ici la clôture de l'exercice 2017/18.

À travers cette augmentation de capital avec maintien du DPS, ABEO souhaite renforcer ses fonds propres et ainsi se donner des moyens complémentaires afin de poursuivre son développement dynamique et d'accroître son potentiel à saisir des opportunités d'acquisition, via 3 leviers :

- **l'expansion internationale**, en pénétrant les zones géographiques à fort potentiel et en augmentant les parts de marchés de ses marques ;
- **la capitalisation sur les marques**, en les rendant incontournables et plus performantes par l'optimisation de leur positionnement et de leur visibilité ;
- **le renforcement sur le sportainment (combinaison du sport et des loisirs) et les services**, par un élargissement de l'offre dans les activités combinant sport et loisirs et par un développement des services.

Forte des dynamiques porteuses sur les marchés d'équipements sportifs et de sa capacité à gagner des parts de marché, ABEO réitère son ambition d'atteindre 300 M€¹ de chiffre d'affaires à mars 2020 en combinant croissance organique et acquisitions. ABEO envisage d'allouer 80% du produit de cette levée de fonds au financement de sa croissance externe.

Un 3^{ème} trimestre en progression de 9,7% en données publiées - Des prises de commandes² 9 mois bien orientées à +13,1% (cf communiqué du 25/01/2018).

Au titre du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017/18, ABEO enregistre un chiffre d'affaires de 46,2 M€ en progression de 9,7% dont -1,7% d'évolution organique³, un effet de change défavorable de 1,1% et une contribution de la variation de périmètre de +12,5% (croissance externe incluant Sportsafe UK depuis janvier 2017 et Meta GmbH depuis novembre 2017).

Ainsi, à l'issue des 9 premiers mois de l'exercice 2017/18, le chiffre d'affaires d'ABEO s'élève à 134,9 M€ en hausse de 8,5% par rapport à la même période sur l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, la croissance organique s'établit à 0,8%, temporairement affectée par des décalages de facturations qui se dénoueront sur le 4^{ème} trimestre et venant consolider le niveau exceptionnel atteint lors de l'exercice précédent (+12,2%). La dynamique d'ABEO en termes de croissance externe se poursuit avec un effet périmètre de +8,9% lié aux récentes acquisitions. Enfin, compte tenu de la dépréciation de la livre anglaise, l'effet de change est défavorable (-1,3%).

L'activité commerciale sur les 9 premiers mois 2017/18 a été particulièrement dynamique avec des prises de commandes qui s'élèvent à 143,5 M€ au 31 décembre 2017, en progression de +13,1% (+5,1% en croissance organique, +9,4% en croissance externe et -1,4% d'effets de change) par rapport aux 9 premiers mois 2016/17.

Par ailleurs, ABEO bénéficiera de l'intégration des sociétés acquises dernièrement :

- Meta GmbH, un des leaders du marché allemand des aménagements de vestiaires et de sanitaires, qui permet à ABEO de renforcer significativement son activité Vestiaires.
- Shandong Kangnas Sports en Chine, spécialisée dans la production et la distribution d'équipements sportifs de compétition, d'entraînement et de loisirs, qui représente un formidable tremplin pour le Groupe sur un marché à très fort potentiel.

Ainsi, sur le 4^{ème} trimestre 2017/18, ABEO anticipe un rythme de croissance plus élevé.

² Données non financières – pour mesurer la dynamique commerciale de ses activités, le Groupe utilise entre autres le montant valorisé des prises de commandes sur une période donnée. Cet indicateur de la dynamique commerciale représente le cumul de l'ensemble des commandes enregistrées sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 et comparé avec la même période pour l'exercice précédent.

³ Désigne la variation du chiffre d'affaires sur une période comparable et à périmètre constant, en excluant les impacts des variations de change

Principales modalités de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

Capital social avant l'opération

A la date du Prospectus, le capital social est constitué de 6 662 848 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune, intégralement libérées.

Codes de l'action

Libellé : ABEO

Code ISIN : FR0013185857 Mnémonique : ABEO

ICB Classification : ICB 3745 – Recreational Products

Code LEI : 969500VJOAUSXLS74682

Lieu de cotation : Euronext à Paris

Prix de souscription des actions nouvelles

31,50 € par action (dont 0,75 € de valeur nominale et 30,75 € de prime d'émission), représentant une décote faciale de 28,89% par rapport au cours de clôture de l'action ABEO le jour de bourse précédent le visa de l'AMF sur le Prospectus (soit 44,30 € le 23 janvier 2018).

Montant brut de l'opération

23 319 954 € pouvant être porté à 26 817 934,50 € en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Engagements de souscription des actionnaires

M. Olivier Estèves, qui détient directement et via la société Jalénia qu'il contrôle, 3 056 972 actions représentant 45,9% du capital et 50,5% des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagé à céder 1 265 770 droits préférentiels de souscription pour un prix global de 1 € par bloc, soit 41,4% des droits attachés aux actions détenues à la date des présentes au profit du fonds Nobel géré par Weinberg Capital Partners et de managers du Groupe.

M. Jacques Janssen, qui détient directement et via la société Serdon qu'il contrôle, 1 028 662 actions représentant 15,4% du capital et 17,3% des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagé à :

- souscrire de manière irrévocabile à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 1 500 000 €, en souscrivant à titre irréductible à raison de 428 571 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes, (permettant la souscription de 47 619 actions représentant un montant de 1 500 000 €),
- céder 421 923 droits préférentiels de souscription pour un prix global de 1 € par bloc au profit du fonds Nobel géré par Weinberg Capital Partners et de managers du Groupe.

Olivier Estèves et la société Jalenia qu'il contrôle d'une part, et Jacques Janssen et la société Serdon qu'il contrôle d'autre part, ont fait part de leur intention de céder les droits préférentiels de souscription qui leur restent. Ils se sont engagés à faire leurs meilleurs efforts aux fins de céder ces droits préférentiels de souscription sous forme de reclassement à l'ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription. Ce reclassement pourrait avoir lieu dans le cadre d'une procédure accélérée de construction d'un livre d'ordres, organisé par le chef de file et teneur de livre. Dans une telle éventualité, un communiqué de presse serait immédiatement publié, décrivant les conditions de réalisation de ce reclassement (quantité et prix). Pour le cas où ce reclassement ne pourrait pas avoir lieu, ou ne concerner qu'une partie des droits préférentiels de souscription concernés, Olivier Estèves et la société Jalenia qu'il contrôle d'une part, et Jacques Janssen et la société Serdon qu'il contrôle d'autre part ont l'intention de céder par tout moyen (y compris sur le marché et hors marché) ces droits préférentiels de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, du 29 janvier au 7 février 2018.

CM-CIC Investissement SCR, qui détient 1 247 246 actions représentant 18,7% du capital et 20,9% des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagée à souscrire de manière irrévocabile à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 4 365 358 €, en souscrivant à titre irréductible à raison de la totalité des 1 247 246 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes (permettant la souscription de 138 582 actions représentant un montant de 4 365 333 €).

Bpifrance France Investissement, qui détient, via le fonds France Investissement Croissance 5 qu'elle gère, 333 152 actions représentant 5,0% du capital et 2,8% des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagée à souscrire de manière irrévocable à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 1 166 031 €, en souscrivant à titre irréductible à raison de la totalité des 333 152 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes, (permettant la souscription de 37 016 actions représentant un montant de 1 166 004 €).

Weinberg Capital Partners, qui détient, via le fonds Nobel qu'elle gère, 237 530 actions représentant 3,6% du capital et 2,0% des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagée de manière irrévocable au nom et pour le compte du fonds Nobel qu'elle gère, à hauteur d'un montant total de 6 000 000 €, à :

- exercer la totalité des 237 530 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes (permettant la souscription de 26 392 actions représentant un montant de 831 348 €) ;
- acquérir des droits préférentiels de souscription auprès de Messieurs Olivier Estèves et Jacques Janssen au prix de 1 € par bloc et à les exercer à titre irréductible.

En complément des engagements de souscriptions présentés ci-dessus, le CIC s'est engagé à souscrire le cas échéant un nombre maximum d'actions de 141 544 de telle sorte que le montant des engagements représente au moins 75% de l'émission totale, soit un nombre d'actions nouvelles de 555 237. Le CIC, Crédit Industriel et Commercial, est le holding et banque de tête du réseau CIC et détient CM-CIC Investissement SCR à 99,9%.

Intention de souscription des managers

32 managers du Groupe ont fait part de leur intention d'acheter des droits préférentiels de souscription auprès des deux actionnaires majoritaires au prix de 1 € par bloc et de les exercer et ce pour un montant global de 750 000 €.

Modalités de souscription

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 26 janvier 2018, qui se verront attribuer des DPS ;
- aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 9 actions existantes possédées (9 DPS permettront de souscrire 1 action nouvelle au prix de 31,50 € par action) ; et
- à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent.

Cotation et procédures d'exercice des droits préférentiels de souscription

Les DPS seront détachés et négociés sur Euronext à Paris à compter du 29 janvier 2018 jusqu'à la clôture de la période de négociation, soit jusqu'au 7 février 2018, sous le code ISIN FR0013311693. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 29 janvier 2018.

Les DPS pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, entre le 29 janvier 2018 et le 7 février 2018 inclus.

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 31 janvier 2018 et le 9 février 2018 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

À défaut de souscription avant le 9 février 2018 ou de cession de ces DPS avant le 7 février 2018, ils deviendront caducs à la clôture de la séance de bourse et leur valeur sera nulle.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action ex-droit – Décotes du prix d'émission des Actions Nouvelles par rapport au cours de bourse de l'Action et par rapport à la valeur théorique de l'Action ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action le 23 janvier 2018, soit 44,30 € :

- le prix d'émission des actions nouvelles de 31,50 € fait apparaître une décote faciale de 28,89%,
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 1,28 €,
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 43,02 €,
- le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 26,78% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

La cession de droits préférentiels de souscription par construction d'un livre d'ordres accéléré ou par cessions sur le marché ou hors marché, ou l'anticipation de telles cessions pourraient intervenir pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, et pourraient avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription.

Engagements d'abstention et de conservation

- Engagement d'abstention de la Société
180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles décrites dans le Prospectus.
- Engagement de conservation
Les actionnaires composant le concert, Olivier Estèves, Jacques Janssen, Jalénia et Serdon, ont souscrit un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital portant uniquement sur les actions ABEO qu'ils détiennent, directement ou indirectement, avant la réalisation de l'opération, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier indicatif de l'opération

24/01/2018	Visa de l'AMF sur le Prospectus
25/01/2018	Diffusion d'un communiqué de présentation de l'opération (lancement) Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
26/01/2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
29/01/2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext
31/01/2018	Ouverture de la période de souscription
7/02/2018	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription
9/02/2018	Clôture de la période de souscription Date d'exercice éventuel, en cas de sursouscription de l'augmentation de capital, de la clause d'extension par la Société
16/02/2018	Diffusion d'un communiqué annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles, du montant de l'émission et du barème des souscriptions à titre réductible
20/02/2018	Emission des actions nouvelles – règlement – livraison Admission des actions nouvelles aux négociations

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 24 janvier 2018 sous le n°18-025 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence enregistré le 24 janvier 2018 sous le numéro R.18-003, et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'ABEO ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.abeo-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

En complément des facteurs de risque décrits au chapitre 3 du Document de référence, l'investisseur est invité à prendre en considération les facteurs de risques complémentaires figurant au chapitre 2 de la Note d'opération.

Partenaires de l'opération

		
Chef de file et Teneur de Livre	Conseil juridique	Communication financière

Retrouvez toutes les informations sur www.abeo-bourse.com

À PROPOS D'ABEO

ABEO est un acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. Au 31 mars 2017, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 167 M€, dont 70% sont réalisés hors de France, et compte 1 200 collaborateurs.

Créateur, fabricant et distributeur d'équipements de sport et de loisirs, ABEO accompagne ses clients professionnels : salles et clubs de sport spécialisés, centres de loisirs, secteur éducatif, collectivités locales, professionnels du bâtiment... dans la mise en œuvre de leurs projets.

ABEO dispose d'une offre globale unique avec une présence sur de nombreux segments : agrès et tapis de gymnastique, équipements de sports collectifs, éducation physique, murs d'escalade, loisirs, aménagement de vestiaires. Le Groupe détient un portefeuille de marques fortes, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs dont les Jeux Olympiques.

ABEO (code ISIN FR0013185857, ABEO) est coté sur Euronext Paris – Compartiment C.

Contacts

Pour toute question liée à ce communiqué de presse, ou à ABEO, veuillez contacter **ACTUS finance & communication**

Relations investisseurs – Corinne Puissant

investor@beo.fr

Tel : 01 53 67 36 77

Relations presse – Serena Boni

presse@beo.fr

Tel : 04 72 18 04 92

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°18-025 en date du 24 janvier 2018 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A à E (A. 1 à E. 7).

Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et ce type d'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Introduction et avertissements	<p><i>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</i></p> <p><i>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</i></p> <p><i>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</i></p> <p><i>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction mais uniquement et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</i></p> <p>.</p>
A.2	Consentement de l'Emetteur sur l'utilisation du Prospectus	<p>Sans objet.</p>

Section B – Informations sur l'Emetteur

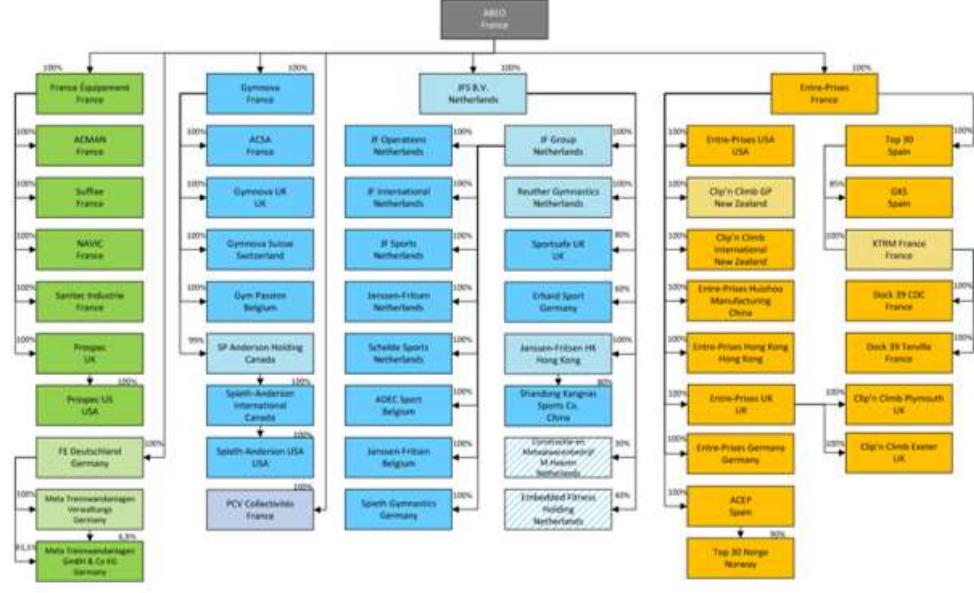
B.1	Raison sociale / Dénomination, sociale	Dénomination sociale et nom commercial : ABEO
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 6 rue Benjamin Franklin – 70190 Rioz - Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration - Droit applicable : Droit français - Pays d'origine : France

B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>ABEO est un acteur de référence sur le marché des équipements dédiés à la pratique des sports et des loisirs à destination des professionnels, estimé à 5 milliards d'euros dans le monde⁴.</p> <p>Sur ce marché, le Groupe est un acteur global majeur, dont l'activité principale est la conception, la fabrication et la distribution d'équipements destinés aux centres sportifs et de loisirs : agrès de gymnastique et tapis de réception, équipements de sports collectifs et d'éducation physique, murs d'escalade et centres d'escalade et de loisirs, aménagements de vestiaires.</p> <p>Ces activités s'articulent au sein d'ABEO en 3 divisions : Sport, Escalade et Vestiaires.</p> <p>Issu de la société France Equipement et porté par une équipe de dirigeants familiaux expérimentés et entrepreneuriaux, ABEO s'est développé tant par croissance organique, notamment grâce à la présence de ses marques leaders dans des compétitions internationales (notamment à l'occasion de 14 éditions des Jeux Olympiques) lui assurant une notoriété forte, que par croissance externe, lui permettant de pénétrer plus efficacement de nouvelles catégories de produits et zones géographiques. Le Groupe a ainsi réalisé 16 acquisitions depuis 2002, lui permettant de développer les activités escalade et sport et compléter son activité vestiaires d'origine.</p> <p>L'acquisition de la société familiale hollandaise Janssen-Fritsen fin 2014, un des principaux concurrents du Groupe dans les équipements de gymnastique, marque une étape significative, en conférant à ABEO une taille critique et en lui permettant d'accélérer son développement à l'international. Le Groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans une centaine de pays. Au 31/3/2017, ABEO emploie 1 205 salariés, dont 794 à l'étranger et réalise un chiffre d'affaires de 167 millions d'euros, dont 70% à l'international⁵. Au 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires du premier semestre s'élève à 89 M€ avec près de 1300 personnes dont environ 900 à l'étranger.</p>
B.4 a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	<p>Résultats semestriels 2017</p> <p>Le 8 décembre 2017, le Groupe a publié ses résultats semestriels au 30 septembre 2017. ABEO a enregistré un chiffre d'affaires de 88,7 M€, en croissance de +7,8% dont +2,1% en organique.</p> <p>L'Escalade a fortement contribué à cette croissance avec une progression de +34,9 % (+25,6 % en organique) témoignant de sa montée en puissance. La division Sport avec +8,5% (-0,9% en organique) a été affectée par un effet de base défavorable en partie lié à l'impact exceptionnel d'un programme d'équipement de gymnases scolaires en Belgique réalisé lors de l'exercice précédent sur la même période. La division Vestiaires affiche une activité en retrait avec -6,8% (-4,9% en organique) en raison d'un 1^{er} trimestre difficile lié au contexte électoral et au décalage de certains projets sur le segment de marché des piscines.</p>

⁴ Source : AT Kearney – Winning in the business of Sport, 2014 (estimation du marché pour l'année 2013); ABEO.

⁵ Source : Chiffres établis sur la base des comptes en normes IFRS. Ventes export depuis les filiales en France et ventes réalisées hors de France depuis les filiales étrangères.

	<p>Cette bonne dynamique d'activité s'est accompagnée d'une progression de 9,9% de l'EBITDA courant qui ressort ainsi à 8,5 M€ au 30 septembre 2017 contre 7,7 M€ un an plus tôt.</p> <p>En phase avec la progression de l'EBITDA, le résultat opérationnel s'inscrit à 5,9 M€ en hausse de 9,3 % contre 5,4 M€ un an plus tôt.</p> <p>Enfin, après prise en compte d'une augmentation des frais financiers de 0,5 M€ (liée au résultat de change), le résultat net s'établit à 3,5 M€ en léger retrait de 0,4 M€ par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.</p> <p>Au 30 septembre 2017, la contribution des trois divisions à l'activité et à la rentabilité est la suivante :</p>												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Divisions</th><th>Part dans le CA</th><th>Part dans l'Ebitda courant</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sport</td><td>51,1 %</td><td>52,9 %</td></tr> <tr> <td>Escalade</td><td>20,5 %</td><td>15,3 %</td></tr> <tr> <td>Vestiaires</td><td>28,4 %</td><td>31,8 %</td></tr> </tbody> </table> <p>Chiffre d'affaires 9 mois au 31 décembre 2017</p> <p>Au titre du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017/18, ABEO enregistre un chiffre d'affaires de 46,2 M€ en progression de 9,7% dont -1,7% d'évolution organique, un effet de change défavorable de 1,1% et une contribution de la variation de périmètre de +12,5% (croissance externe incluant Sportsafe UK depuis janvier 2017 et Meta GmbH depuis novembre 2017).</p> <p>Ainsi, à l'issue des 9 premiers mois de l'exercice 2017/18, le chiffre d'affaires d'ABEO s'élève à 134,9 M€ en hausse de 8,5% par rapport à la même période sur l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, la croissance organique s'établit à 0,8%, temporairement affectée par des décalages de facturations qui se dénoueront sur le 4^{ème} trimestre et venant consolider le niveau exceptionnel atteint lors de l'exercice précédent (+12,2%). La dynamique d'ABEO en termes de croissance externe se poursuit avec un effet périmètre de +8,9% lié aux récentes acquisitions. Enfin, compte tenu de la dépréciation de la livre anglaise, l'effet de change est défavorable (-1,3%). L'activité commerciale sur les 9 premiers mois 2017/18 a été particulièrement dynamique avec des prises de commandes qui s'élèvent à 143,5 M€ au 31 décembre 2017, en progression de +13,1% (+5,1% en croissance organique) par rapport aux 9 premiers mois 2016/17.</p> <p>Par ailleurs, ABEO bénéficiera de l'intégration des sociétés acquises dernièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meta GmbH, un des leaders du marché allemand des aménagements de vestiaires et de sanitaires, qui permet à ABEO de renforcer significativement son activité Vestiaires. • Shandong Kangnas Sports en Chine, spécialisée dans la production et la distribution d'équipements sportifs de compétition, d'entraînement et de loisirs, qui représente un formidable tremplin pour le Groupe sur un marché à très fort potentiel. <p>Ainsi, sur le 4^{ème} trimestre 2017/18, ABEO anticipe un rythme de croissance plus élevé.</p>	Divisions	Part dans le CA	Part dans l'Ebitda courant	Sport	51,1 %	52,9 %	Escalade	20,5 %	15,3 %	Vestiaires	28,4 %	31,8 %
Divisions	Part dans le CA	Part dans l'Ebitda courant											
Sport	51,1 %	52,9 %											
Escalade	20,5 %	15,3 %											
Vestiaires	28,4 %	31,8 %											

B.5	Description du Groupe	<p>A la date du visa sur le Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe ABEO est le suivant : (les détentions s'entendent en capital et en droits de vote), la société ABEO SA étant la société tête du Groupe :</p>  <pre> graph TD ABEO[ABEO France] -- 100% --> FE[France Equipment France] ABEO -- 100% --> ADMAN[ADMAN France] ABEO -- 100% --> Sulfair[Sulfair France] ABEO -- 100% --> NAVAC[NAVAC France] ABEO -- 100% --> Sanitas[Sanitas Industrie France] ABEO -- 100% --> Prospex[Prospex UK] ABEO -- 100% --> FE_G[FE Deutschland Germany] ABEO -- 100% --> Meta[Meta Treuhandanlagen Verwaltung Germany] ABEO -- 5,5% --> Meta_K[Meta Treuhandanlagen GmbH & Co. KG Germany] FE -- 100% --> Gymniva[Gymniva France] ADMAN -- 100% --> ACSA[ACSA France] Sulfair -- 100% --> Gymniva_UK[Gymniva UK UK] NAVAC -- 100% --> Gymniva_Suisse[Gymniva Suisse Switzerland] Sanitas -- 100% --> Gymniva_Belgium[Gymniva Belgium] Prospex -- 100% --> Prospex_USA[Prospex US USA] FE_G -- 100% --> SP_A[SP Anderson Holding Canada] Meta -- 100% --> SP_A Gymniva -- 100% --> Gymniva_UK Gymniva_UK -- 100% --> Gymniva_Suisse Gymniva_Suisse -- 100% --> Gymniva_Belgium Gymniva_Belgium -- 100% --> SP_A ACSA -- 100% --> Gymniva_UK Gymniva_UK -- 100% --> Gymniva_Belgium Gymniva_Belgium -- 100% --> SP_A SP_A -- 100% --> SA[SA Anderson International Canada] SA -- 100% --> SA_USA[SA USA] SA_USA -- 100% --> PCV[PCV Collectivités France] PCV -- 100% --> Gymniva_Belgium IFS[IFS B.V. Netherlands] -- 100% --> IFS_O[IFS Operations Netherlands] IFS -- 100% --> IFS_I[IFS International Netherlands] IFS -- 100% --> IFS_S[IFS Sports Netherlands] IFS -- 100% --> JF_J[Janssen-Fritsen Netherlands] IFS -- 100% --> Scheide[Scheide Sports Netherlands] IFS -- 100% --> ADEC[ADEC Sport Belgium] IFS -- 100% --> JF_H[Janssen-Fritsen HK Hong Kong] IFS -- 100% --> SG[Shandong Kangnai Sports Co. China] IFS -- 100% --> JF_M[Janssen-Fritsen Metaparadiso Maastricht Netherlands] IFS -- 100% --> EIP[EIP Nederland] IFS -- 100% --> EIP_HK[Entro-Prises Hong Kong Hong Kong] IFS -- 100% --> EIP_UK[Entro-Prises UK UK] IFS -- 100% --> EIP_G[Entro-Prises Germany Germany] IFS -- 100% --> ACIP[ACIP Spain] IFS -- 100% --> T30[T30 Norway] IFS_O -- 100% --> Reuther[Reuther Gymnastics Netherlands] Reuther -- 100% --> SG Reuther -- 100% --> EIP Reuther -- 100% --> ACIP Reuther -- 100% --> T30 IFS_I -- 100% --> Sportsoft[Sportsoft UK UK] Sportsoft -- 100% --> EIP Sportsoft -- 100% --> ACIP Sportsoft -- 100% --> T30 JF_J -- 100% --> Erhard[Erhard Sport Germany] Erhard -- 100% --> SG Erhard -- 100% --> EIP Erhard -- 100% --> ACIP Erhard -- 100% --> T30 Scheide -- 100% --> SG Scheide -- 100% --> EIP Scheide -- 100% --> ACIP Scheide -- 100% --> T30 ADEC -- 100% --> SG ADEC -- 100% --> EIP ADEC -- 100% --> ACIP ADEC -- 100% --> T30 JF_H -- 100% --> Shandong[Shandong Kangnai Sports Co. China] Shandong -- 100% --> EIP Shandong -- 100% --> ACIP Shandong -- 100% --> ACIP Shandong -- 100% --> T30 JF_M -- 100% --> EIP JF_M -- 100% --> ACIP JF_M -- 100% --> T30 EIP -- 100% --> EIP_HK EIP_HK -- 100% --> EIP_UK EIP_UK -- 100% --> EIP_G EIP_G -- 100% --> ACIP ACIP -- 100% --> T30 EIP_HK -- 100% --> EIP_UK EIP_UK -- 100% --> EIP_G EIP_G -- 100% --> ACIP ACIP -- 100% --> T30 EIP_UK -- 100% --> EIP_G EIP_G -- 100% --> ACIP ACIP -- 100% --> T30 EIP_G -- 100% --> ACIP ACIP -- 100% --> T30 </pre> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Not operating company Economic material Escalade Vestiaires Sports
B.6	Actionnariat	<p>A la date de la présente Note d'Opération, le capital social d'ABEO SA s'élève à 4 997 136,00 euros. Ce dernier est composé de 6 662 848 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune.</p> <p>Actionnariat de la Société à la date du Prospectus</p> <p>Le tableau détaillé ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote. A noter que toutes les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.</p>

Le tableau ci-dessous détaille tous les actionnaires au 31 décembre 2017 détenant des titres au nominatif et/ou ayant un siège au Conseil d'Administration :

Répartition du capital					
Répartition du capital		nbre actions	% du capital	nbre ddv théoriques	% ddv théoriques
Olivier Estèves	178	0,00%	356	0,00%	
Jalénia (1)	3 056 794	45,88%	6 022 389	50,54%	
sous total Olivier Estèves	3 056 972	45,88%	6 022 745	50,54%	
Jacques Janssen	178	0,00%	356	0,00%	
Serdon (2)	1 028 484	15,44%	2 056 968	17,26%	
sous total Jacques Janssen	1 028 662	15,44%	2 057 324	17,26%	
sous total concert	4 085 634	61,32%	8 080 069	67,80%	
Adora Holding (3)	12 104	0,18%	24 208	0,20%	
CM-CIC Investissement SCR (4)	1 247 246	18,72%	2 494 492	20,93%	
France Investissement Croissance 5 (5)	333 152	5,00%	333 152	2,80%	
Nobel (6)	237 530	3,56%	237 530	1,99%	
Autodétenzione (7)	408	0,01%	408	0,00%	
Public	746 774	11,21%	746 774	6,27%	
total	6 662 848	100,00%	11 916 633	100,00%	

- (1) La société Jalenia, dont le capital social est composé de 906.234 parts sociales, est contrôlée par Olivier Estèves, dans la mesure où il détient 793.309 parts sociales en pleine propriété et 72.328 parts sociales en usufruit. Olivier Estèves est Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.
- (2) La société Serdon BV est contrôlée indirectement par Jacques Janssen par l'intermédiaire de Stichting Administratiekantoor Serdon (fondation de droit hollandais dont il est l'Administrateur unique), laquelle détient 100% des droits de vote au sein de Serdon BV, et par l'intermédiaire de la société Argo BV (dont Jacques Janssen détient 100% des titres), laquelle détient 70% du capital de Serdon BV. Jacques Janssen est Directeur Général Délégué et administrateur d'ABEO SA.
- (3) La société Adora Holding, dont le capital social est composé de 1.586.793 parts sociales, est contrôlée par Gérard Barbaïéri (à hauteur de 793.395 parts en usufruit et 1 part en pleine propriété), son épouse, Denise Barbaïéri (à hauteur de 793.395 parts en usufruit et 1 part en pleine propriété), et sa fille, Carine Barbaïéri (à hauteur de 1.586.790 parts en nue-propriété et 1 part en pleine propriété). Gérard Barbaïéri est administrateur d'ABEO SA .
- (4) CM-CIC Investissement SCR est administrateur d'ABEO SA.
- (5) BPI France France Investissement, société de gestion de France Investissement Croissance V, est administrateur d'ABEO SA.
- (6) Nobel est administrateur d'ABEO SA.
- (7) Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité au 31 décembre 2017

Concert

A la date de la présente Note d'Opération, Monsieur Olivier Estèves, via la société Jalenia qu'il contrôle, et Monsieur Jacques Janssen, via la société Serdon BV qu'il contrôle, détiennent le contrôle de la Société et donc du Groupe. Olivier Estèves, Jacques Janssen et les sociétés Jalenia et Serdon BV qu'ils contrôlent respectivement, ont par ailleurs déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L. 233-10 du Code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Il est toutefois à noter la présence de deux Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

	<p>Il a été conclu le 20 mai 2016 entre Olivier Estèves, Jacques Janssen, les sociétés Jalénia et Serdon BV qu'ils contrôlent respectivement, un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une convention de concert par laquelle les signataires déclarent agir de concert vis-à-vis de la société ABEO SA en vue de la mise en œuvre d'une politique commune, conjointe et concertée au sein de cette dernière ; par le biais de cette convention de concert, les signataires conviennent également d'une représentation au sein du Conseil d'Administration de la Société à raison d'un poste d'Administrateur pour Olivier Estèves et d'un poste d'Administrateur pour Jacques Janssen, et d'une répartition entre eux des mandats sociaux, Olivier Estèves occupant les fonctions de Président directeur général, et Jacques Janssen occupant les fonctions de Directeur général délégué ; - un droit de préemption réciproque en cas de transfert de titres de la société ABEO SA (ou des titres des sociétés Jalénia ou Serdon BV), sauf les hypothèses des cas de transferts libres (possibilité laissée aux signataires de céder une participation représentative de 1,00% du capital - chacun une fois par an - sans pour autant qu'à l'issue de ces transferts libres, la participation des signataires puisse franchir à la baisse le seuil de 50% du capital social et/ou des droits de vote).
--	--

B.7	Informations financières sélectionnées	Informations sur les comptes annuels pour les exercices clos les 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017 et sur les comptes semestriels au 30 septembre 2017 et 30 septembre 2016														
		Bilan consolidé														
		Exercices clos le			Semestre clos le											
		31	31	31	30	30										
	Données consolidées, normes IFRS (en K€), audité	mars	mars	mars	septembre	septembre										
		2017	2016	2015	2017	2016										
Actifs non courants		87 259	74 133	71 969		87 555	74 597									
Goodwill		32 487	22 574	22 178		32 718	22 389									
Marques et immobilisations incorporelles		26 763	24 559	24 345		26 803	24 519									
Immobilisations corporelles		22 227	21 752	22 471		22 682	22 383									
Autres actifs non courants		5 782	5 248	2 976		5 351	5 305									
Actifs courants		76 012	56 374	54 434		78 218	61 463									
Créances clients et autres créances		37 905	31 027	30 192		45 115	38 794									
Trésorerie et équivalents de trésorerie		20 613	6 649	7 287		16 486	5 815									
Stocks		16 068	16 354	15 360		16 618	15 812									
Autres actifs courants		1 426	2 344	1 595		0	1 042									
TOTAL ACTIF		163 271	130 507	126 404		165 773	136 059									
Capitaux propres part groupe		64 024	37 224	33 863		64 227	38 633									
Intérêts minoritaires		132	222	331		-36	190									
Total capitaux propres		64 155	37 447	34 195		64 192	38 822									
Passifs non courants		39 720	45 330	41 505		47 351	43 069									
Dettes financières non courantes		21 056	27 314	25 290		29 048	25 893									
Impôts différés passifs		8 637	7 627	7 000		8 720	7 753									
Autres passifs financiers non courants		10 027	10 390	9 215		9 582	9 424									
Passifs courants		59 396	47 730	50 704		54 230	54 168									
Dettes financières courantes		11 026	13 100	14 783		11 945	17 989									
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 251	15 742	17 745		17 762	16 100									
Dettes fiscales et sociales		10 362	8 911	10 270		10 623	8 832									
Autres passifs courants		19 757	9 977	7 906		13 900	11 248									
TOTAL PASSIF		163 271	130 507	126 404		165 773	136 059									

		Compte de résultat consolidé					
		Exercices clos le			Semestres clos le		
Données consolidées, normes IFRS (en K€), auditée		31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015	30 Septembre 2017	30 Septembre 2016	
Chiffre d'affaires	167 087	148 436	106 499		88 705	82 287	
Achats consommés	-69 485	-64 329	-42 107		-35 836	-34 608	
Marge brute	97 602	84 107	64 392		52 869	47 678	
EBITDA courant	15 070	12 502	7 104		8 478	7 713	
Dotation aux amortissements	-3 440	-3 145	-2 895		-1 990	-1 644	
Résultat opérationnel courant	11 630	9 357	4 209		6 488	6 069	
Autres produits et charges non courants	863	-6 674	-1904		-550	-629	
Résultat opérationnel	12 493	2 683	2 305		5 937	5 431	
Résultat financier	-443	-891	-207		-764	-224	
Quote-part de résultat mis en équivalence	418	309	-2		-8	347	
Impôt sur les bénéfices	-2 824	-2 625	-1 948		-1 683	-1 607	
Résultat Groupe	9 457	-561	59		3 479	3 890	

Tableau de flux de trésorerie consolidé							
		Exercices clos le			Semestres clos le		
Données consolidées, normes IFRS (en K€), auditée		31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015	30 septembre 2017	30 septembre 2016	
Marge brute							
d'autofinancement des sociétés intégrées	15 568	11 673	7 079		7 777	8 098	
Incidence de la variation du BFR	992	-3 169	3 791		-7 158	-6 728	
Impôts payés	- 1 799	- 2 070	- 1 767		- 1 463	- 1 118	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	14 761	6 435	9 103		-844	252	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-8 594	-5 004	-26 366		-2 206	-2 227	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	10 937	-1 898	14 345		-1 223	-3 179	
Incidence des variations des cours de devises	-108	-404	361		-311	-184	
Variation de trésorerie sur l'exercice	16 996	-871	-2 556		-4 585	-5 338	

B.8	Informations pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.

B.10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Déclaration sur le fonds de roulement	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant augmentation de capital en numéraire objet du Prospectus, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0013185857 - Mnémonique : ABEO - ICB Classification : ICB 3745, Recreational Products - Code LEI : 969500VJOAUSXLS74682 - Lieu de cotation : Euronext à Paris
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	A la date du Prospectus, le capital social est constitué de 6 662 848 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune, intégralement libérées.
C.4	Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. Il est rappelé par ailleurs qu'un droit de vote double est attribué au profit (i) des actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, et (ii) des actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	<p>Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des Actions Nouvelles.</p> <p>Un pacte a été conclu au sein du concert formé entre Oliver Estèves, Jalénia, Jacques Janssen et Serdon BV.</p> <p>Ce pacte prévoit notamment une convention de concert en vue de la mise en oeuvre d'une politique commune, conjointe et concertée au sein d'ABEO SA matérialisée par une représentation au sein du conseil d'administration. Il prévoit également un droit de préemption réciproque en cas de transfert des titres de la société ABEO SA sauf les hypothèses de transfert libre notamment la possibilité de céder chacun librement un pourcent du capital une fois par an sans engendrer une perte de contrôle en capital et/ou en droits de vote.</p>
C.6	Demande d'admission à la négociation	<p>Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Leur admission est prévue au plus tard le 20 février 2018, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0013185857).</p>
C.7	Politique de dividende	<p>Au cours des trois derniers exercices, ABEO SA a distribué les dividendes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 871 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, soit 0,16 €* par action ; - 1 712 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, soit 0,32 €* par action ; - 3 198 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017, soit 0,48 € par action ; <p>(* valeurs ajustées après division du nominal)</p> <p>En fonction de ses résultats futurs, la Société pourra décider le cas échéant de procéder au versement de dividendes. La politique de distribution de dividendes d'ABEO SA prendra en compte notamment les résultats de la Société, sa situation financière consolidée, des exigences de capital et de solvabilité requises, des conditions de marché, de l'environnement économique général, ainsi que les politiques de distribution de dividendes de ses principales filiales.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques exposés ci-après.</p> <p>Risques liés à l'activité de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à l'environnement concurrentiel, pouvant se traduire par une pression plus ou moins forte sur les prix et par l'arrivée d'éventuels nouveaux acteurs sur ses marchés ; ABEO estime cependant que ce risque est limité par le fait que les marchés adressés par ABEO sont des marchés où les dimensions qualité produits, proximité et confiance clients sont importantes, et non pas des marchés basés exclusivement sur le prix ; - les risques liés à l'environnement économique et aux secteurs de débouchés d'ABEO, pouvant conduire à ce qu'ABEO soit confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue des prospects et de ses clients existants, et pouvant avoir également un impact sur les prix ; toutefois, ABEO estime que la diversité de ses marchés d'application et de ses débouchés géographiques lui confère une forme de protection par rapport à la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché d'application;

		<ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe, ABEO pouvant ne pas identifier des cibles attractives ou ne pas conclure des opérations au moment opportun et/ou dans des conditions satisfaisantes.
D.3	Principaux risques propres aux Actions Nouvelles	<p>Les principaux risques liés à l'offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - La cession de droits préférentiels de souscription par construction d'un livre d'ordres accéléré ou par cessions sur le marché ou hors marché, ou l'anticipation de telles cessions pourraient intervenir pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, et pourraient avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas d'exercice éventuel de la Clause d'Extension, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible pourrait être en partie dilué dans cette opération ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; - l'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. L'émission fait cependant l'objet d'engagements irrévocables de souscription représentant 75% du montant brut de l'émission envisagée (hors exercice de la Clause d'Extension). Ces engagements ne constituent toutefois pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce ; - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires.

Section E – Augmentation de Capital		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>A titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produit brut : environ 23,3 millions d'euros pouvant être porté à environ 26,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; - estimations des dépenses liées à l'augmentation de capital (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) : environ 0,8 million d'euros, pouvant être porté à 0,9 million d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; et - produit net estimé : environ 22,5 millions d'euros pouvant être porté à environ 25,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
E.2 a	Raisons de l'augmentation de capital et utilisation envisagée du produit de l'émission	<p>L'émission des Actions Nouvelles, objet de la présente Note d'Opération, est destinée à renforcer les fonds propres de la Société et ainsi lui donner des moyens complémentaires afin de poursuivre son développement dans le cadre de son plan stratégique 2020 .</p> <p>Le déploiement de ce plan stratégique, présenté lors de l'IPO en octobre 2016, s'appuie sur l'expansion internationale pour pénétrer les zones à fort potentiel, le pilotage des différentes marques pour capitaliser et accroître leur positionnement spécifique, les partenariats avec les fédérations sportives et le renforcement dans le « sportainment ». Forte des dynamiques porteuses sur les marchés d'équipements sportifs et de sa capacité à gagner des parts de marché, la Société réitère son premier objectif d'atteindre 300 M€ de chiffre d'affaires à mars 2020 en incluant une croissance organique de 7% par an et une croissance externe de 12% par an du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, sans anticipation des éventuels effets de change à venir, ces pourcentage correspondent à une annualisation de la croissance sur les 4 ans.</p> <p>Le produit net de l'augmentation de capital vise à participer au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) la politique de croissance externe qu'elle entend poursuivre à l'international, (ii) la poursuite de sa croissance organique. <p>A la date du Prospectus, ABEO SA envisage de réserver environ [80%] du produit de l'émission pour le financement de sa croissance externe et d'allouer le produit restant de l'émission à son développement organique.</p> <p>Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital présentée ne serait souscrite qu'à hauteur de 75% du montant envisagé, la ventilation de l'utilisation du produit de l'émission ne serait pas modifiée mais contraindrait le Groupe à ajuster sa politique de croissance externe ou à modifier la structure de financement de ses acquisitions.</p> <p>La politique de financement définie par le Groupe vise à permettre de soutenir le projet de développement du Groupe en recherchant efficacité économique et sécurité, c'est-à-dire en utilisant au mieux les diverses sources de financement disponibles ou mobilisables, et en respectant les grands équilibres financiers, garants de sa pérennité et de son autonomie.</p>

		<p>Les objectifs de la politique de financement de l'entreprise sont donc les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir les moyens de financement adaptés à la nature des besoins de financement, tant au plan de la durée des financements (du cycle d'exploitation – besoin en fonds de roulement ou du cycle d'investissement), de leur coût, que des garanties éventuelles associées ; - Veiller à garder une certaine flexibilité financière, c'est-à-dire conserver une capacité de financement permettant de saisir les opportunités de développement, mais également de faire face aux imprévus ; - Optimiser le coût des financements, que ce soit par fonds propres ou par endettement bancaire. Pour ces derniers, la société utilise au mieux les capacités offertes par le niveau bas des taux d'intérêt actuels pour augmenter sa capacité d'action, tout en sécurisant leur évolution future (couverture pour fixer une partie de l'endettement à taux variable) ; - Diversifier les sources de financement afin de réduire la dépendance vis-à-vis d'une source ou d'une autre. Ainsi le Groupe souhaite financer sa croissance externe par un mix équilibré de fonds propres (par autofinancement ou augmentation de capital), d'éventuelle dette obligataire et de dette bancaire. <p>Dans le cadre du plan stratégique de développement ambitieux de l'entreprise, la politique de financement doit ainsi continuer de fournir au Groupe les ressources dont il a besoin et d'en maintenir l'adéquation dans le temps, dans un contexte de croissance soutenue, pour assurer son indépendance financière.</p>
E.3	Modalités et conditions des opérations envisagées	<p>Nombre d'actions nouvelles à émettre</p> <p>740 316 actions, susceptible d'être augmenté de 111 047 actions complémentaires pour être porté à 851 363 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p>Prix de souscription des Actions Nouvelles</p> <p>31,5 euros par action (dont 0,75 euro de valeur nominale et 30,75 euros de prime d'émission) à libérer intégralement en espèces lors de la souscription, représentant une décote faciale de 28,89% par rapport au cours de clôture de l'action ABEO SA le jour de bourse précédent le visa de l'AMF sur le Prospectus (soit 44,30 euros le 23 janvier 2018).</p> <p>Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.</p> <p>Jouissance des Actions Nouvelles</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 26 janvier 2018, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

	<p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible à raison de 1 Action Nouvelle pour 9 actions existantes possédées, (9 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 Action Nouvelle au prix de 31,5 euros par action) ; et - à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent. <p>La Clause d'Extension ne pourra être utilisée que pour couvrir les demandes de souscriptions à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droit préférentiel de souscription.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés et négociés sur Euronext à Paris à compter du 29 janvier 2018 jusqu'à la clôture de la période de négociation, soit jusqu'au 7 février 2018, sous le code ISIN FR0013311693.</p> <p>En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 29 janvier 2018.</p> <p>Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues</p> <p>Au 31 décembre 2017, la Société détenait 408 actions propres. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société à la date de détachement du droit seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du code de commerce.</p> <p>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action ex-droit – Décotes du prix d'émission des Actions Nouvelles par rapport au cours de bourse de l'Action et par rapport à la valeur théorique de l'Action ex-droit</p> <p>Sur la base du cours de clôture de l'action le 23 janvier 2018, soit 44,30 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prix d'émission des Actions Nouvelles de 31,5 euro fait apparaître une décote faciale de 28,89%, - la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 1,28 euro, - la valeur théorique de l'Action ex-droit s'élève à 43,02 euros, - le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 26,78 % par rapport à la valeur théorique de l'Action ex-droit. <p>Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, ni de la valeur de l'Action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 31 janvier 2018 et le 9 février 2018 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 9 février 2018 à la clôture de la séance de bourse.</p>
--	--

	<p>Intentions de souscription des actionnaires</p> <p>M. Olivier Estèves, qui détient directement et via la société Jalénia qu'il contrôle, 3 056 972 actions représentant 45,9 % du capital et 50,5 % des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagé à céder 1 265 770 droits préférentiels de souscription pour un prix global de un (1) euro par bloc, soit 41,4 % des droits attachés aux actions détenues à la date des présentes au profit du fonds Nobel, géré par Weinberg Capital Partners et de managers du Groupe.</p> <p>M. Jacques Janssen, qui détient directement et via la société Serdon qu'il contrôle, 1 028 662 actions représentant 15,4 % du capital et 17,3 % des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - souscrire de manière irrévocabile à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 1 500 000 euros, en souscrivant à titre irréductible à raison de 428 571 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes, (permettant la souscription de 47 619 actions représentant un montant de 1 499 998,5 euros), - céder 421 923 droits préférentiels de souscription pour un prix global de un (1) euro par bloc soit 41,0 % des droits attachés aux actions détenues à la date des présentes au profit du fonds Nobel, géré par Weinberg Capital Partners, et de managers du Groupe. <p>Olivier Estèves et la société Jalenia qu'il contrôle d'une part, et Jacques Janssen et la société Serdon qu'il contrôle d'autre part, ont fait part de leur intention de céder les droits préférentiels de souscription qui leur restent. Ils se sont engagés à faire leurs meilleurs efforts aux fins de céder ces droits préférentiels de souscription sous forme de reclassement à l'ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription. Ce reclassement pourrait avoir lieu dans le cadre d'une procédure accélérée de construction d'un livre d'ordres, organisé par le chef de file et teneur de livre. Dans une telle éventualité, un communiqué de presse serait immédiatement publié, décrivant les conditions de réalisation de ce reclassement (quantité et prix). Pour le cas où ce reclassement ne pourrait pas avoir lieu, ou ne concerner qu'une partie des droits préférentiels de souscription concernés, Olivier Estèves et la société Jalenia qu'il contrôle d'une part, et Jacques Janssen et la société Serdon qu'il contrôle d'autre part ont l'intention de céder par tout moyen (y compris sur le marché et hors marché) ces droits préférentiels de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, du 29 janvier au 7 février 2018.</p> <p>CM-CIC Investissement SCR, qui détient 1 247 246 actions représentant 18,7 % du capital et 20,9 % des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagée à souscrire de manière irrévocabile à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 4 365 358 euros, en souscrivant à titre irréductible à raison de la totalité des 1 247 246 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes (permettant la souscription de 138 582 actions représentant un montant de 4 365 333 euros).</p>
--	--

	<p>Bpifrance France Investissement, qui détient, via le fonds France Investissement Croissance 5 qu'elle gère, 333 152 actions représentant 5,0 % du capital et 2,8 % des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagée à souscrire de manière irrévocable à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 1 166 031 euros, en souscrivant à titre irréductible à raison de la totalité des 333 152 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes, (permettant la souscription de 37 016 actions représentant un montant de 1 166 004 euros).</p> <p>Weinberg Capital Partners, qui détient, via le fonds Nobel qu'elle gère, 237 530 actions représentant 3,6 % du capital et 2,0 % des droits de vote théoriques de la Société, s'est engagée de manière irrévocable au nom et pour le compte du fonds Nobel qu'elle gère, à hauteur d'un montant total de 6 000 000 euros, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exercer la totalité des 237 530 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes (permettant la souscription de 26 392 actions représentant un montant de 831 348 euros) ; - acquérir des droits préférentiels de souscription auprès de Messieurs Olivier Estèves et Jacques Janssen au prix de un euro par bloc et à les exercer à titre irréductible. <p>En complément des engagements de souscriptions présentés ci-dessus, le CIC s'est engagé à souscrire le cas échéant un nombre maximum d'actions de 141 544 de telle sorte que le montant des engagements représente au moins 75 % de l'émission totale, soit un nombre d'actions nouvelles de 555 237. Le CIC, Crédit Industriel et Commercial, est le holding et banque de tête du réseau CIC et détient CM-CIC Investissement SCR à 99,9%</p> <p>Autres</p> <p>Trente deux managers du Groupe ont fait part de leur intention d'acheter des droits préférentiels de souscription auprès des deux actionnaires majoritaires au prix de un euro par bloc et de les exercer et ce pour un montant global de 750 000 euros.</p>
Tableau récapitulatif des engagements de souscription	

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les engagements irrévocables de souscription des actionnaires et les intentions de souscriptions des managers ainsi que les engagements et les intentions de cession et d'achat de droits préférentiels de souscriptions et les cessions sur le marché.									
Investisseur	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	engagement de souscription en montant (en euro)	nombre de DPS utilisés à l'appui de souscriptions à titre irréductible	engagement d'acheter des dps en bloc à un euro (en nombre de dps)	nombre de DPS cédés en bloc à 1 euro à des investisseurs	nombre de DPS cédés en bloc à 1 euro à des managers	nombre de DPS cédés sur le marché	
Olivier Estèves et Jalena	3 056 972	45,88%				1 107 567,00	158 203,00	1 791 202,00	
Jacques Janssen et Serdon	1 028 662	15,44%	1 500 000	428 571,00		369 189,00	52 734,00	178 168,00	
CM-CIC investissement SCR	1 247 246	18,72%	4 365 358	1 247 238,00				8,00	
France Investissement Croissance 5	333 152	5,00%	1 166 031	333 144,00				8,00	
Nobel	237 530	3,56%	6 000 000	237 528,00	1 476 756,00			2,00	
S/T actionnaires historiques	5 903 562	88,60%	13 031 390	2 246 481,00	1 476 756,00	1 476 756,00	210 937,00	1 969 388,00	
CIC			4 458 576						
total des engagements			17 489 966	2 246 481,00	1 476 756,00	1 476 756,00	210 937,00	1 969 388,00	
intention de souscriptions des managers			750 000		210 937,00				
total des engagements et des intentions			18 239 966	2 246 481,00	1 687 693,00	1 476 756,00	210 937,00	1 969 388,00	

L'information faisant l'objet du présent Prospectus permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du Prospectus peut, dans certains pays, y compris les Etats-Unis, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en sa possession doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le Prospectus, ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans le pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 9 février 2018 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes. Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par : Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions – Emetteur – Adhérent 025) situé 6, avenue de Provence – 75452 Paris Cedex 9, jusqu'au 9 février 2018 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions – Emetteur – Adhérent 025) situé 6, avenue de Provence – 75452 Paris Cedex 9.

		<p>Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par : Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions – Emetteur – Adhérent 025) situé 6, avenue de Provence – 75452 Paris Cedex 9.</p> <p>Chef de file et Teneur de Livre CM-CIC Market Solutions 6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 9</p> <p>Calendrier indicatif</p> <table border="1"> <tr> <td>24/01/2018</td><td>Visa de l'AMF sur le Prospectus</td></tr> <tr> <td>25/01/2018</td><td>Diffusion d'un communiqué de présentation de l'opération (lancement) Diffusion par Euronext de l'avis d'émission</td></tr> <tr> <td>26/01/2018</td><td>Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription</td></tr> <tr> <td>29/01/2018</td><td>Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext</td></tr> <tr> <td>31/01/2018</td><td>Ouverture de la période de souscription</td></tr> <tr> <td>7/02/2018</td><td>Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription</td></tr> <tr> <td>9/02/2018</td><td>Clôture de la période de souscription Date d'exercice éventuel, en cas de sur souscription de l'augmentation de capital, de la clause d'extension par la Société</td></tr> <tr> <td>16/02/2018</td><td>Diffusion d'un communiqué annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles, du montant de l'émission et du barème des souscriptions à titre réductible</td></tr> <tr> <td>20/02/2018</td><td>Emission des actions nouvelles – règlement – livraison Admission des actions nouvelles aux négociations</td></tr> </table>	24/01/2018	Visa de l'AMF sur le Prospectus	25/01/2018	Diffusion d'un communiqué de présentation de l'opération (lancement) Diffusion par Euronext de l'avis d'émission	26/01/2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription	29/01/2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext	31/01/2018	Ouverture de la période de souscription	7/02/2018	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription	9/02/2018	Clôture de la période de souscription Date d'exercice éventuel, en cas de sur souscription de l'augmentation de capital, de la clause d'extension par la Société	16/02/2018	Diffusion d'un communiqué annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles, du montant de l'émission et du barème des souscriptions à titre réductible	20/02/2018	Emission des actions nouvelles – règlement – livraison Admission des actions nouvelles aux négociations
24/01/2018	Visa de l'AMF sur le Prospectus																			
25/01/2018	Diffusion d'un communiqué de présentation de l'opération (lancement) Diffusion par Euronext de l'avis d'émission																			
26/01/2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription																			
29/01/2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext																			
31/01/2018	Ouverture de la période de souscription																			
7/02/2018	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription																			
9/02/2018	Clôture de la période de souscription Date d'exercice éventuel, en cas de sur souscription de l'augmentation de capital, de la clause d'extension par la Société																			
16/02/2018	Diffusion d'un communiqué annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles, du montant de l'émission et du barème des souscriptions à titre réductible																			
20/02/2018	Emission des actions nouvelles – règlement – livraison Admission des actions nouvelles aux négociations																			
E.4	Intérêts pouvant influer sensiblement sur l'émission / l'offre	Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.																		

E.5	Cession de valeurs mobilières Engagement de conservation	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>Nom de la société émettrice : ABEO SA</p> <p>En application de l'article L. 225-206 du code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles décrites dans le Prospectus.</p> <p>Engagement de conservation</p> <p>Les actionnaires composant le concert, Olivier Estèves, Jacques Janssen, Jalénia et Serdon, ont souscrit un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital portant uniquement sur les actions ABEO qu'ils détiennent, directement ou indirectement, avant la réalisation de l'opération, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>																																																																																																																																																																	
E.6	Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement des opérations envisagées	<p>Impact de l'offre sur la répartition du capital et des droits de vote</p> <p>L'incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote est présentée dans les tableaux ci-dessous. Ces simulations tiennent compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des intentions des actionnaires suivants : Olivier Estèves et Jalénia, Jacques Janssen et Serdon, CM-CIC Investissement SCR, France Investissement Croissance 5 et le fonds Nobel ; - des engagements de souscription des investisseurs tiers ; - de l'instauration d'un droit de vote double pour toute action détenue sous forme nominative pendant au moins deux ans ; - de l'absence, à la date du Prospectus, d'instruments dilutifs. <p><i>Incidence sur la répartition du capital</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="2">Avant émission des actions nouvelles</th> <th colspan="2">Après émission des actions nouvelles (hors clause d'extension)</th> <th colspan="2">Après émission des actions nouvelles et exercice en totalité de la clause d'extension</th> <th colspan="2">Après émission des actions nouvelles (à hauteur des engagements de souscription reçus)</th> </tr> <tr> <th>Nb d'actions</th> <th>% capital</th> <th>Nb d'actions</th> <th>% capital</th> <th>Nb d'actions</th> <th>% capital</th> <th>Nb d'actions</th> <th>% capital</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Olivier Estèves</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Jalénia (1)</td> <td>3 056 794</td> <td>45,88%</td> <td>3 056 794</td> <td>41,29%</td> <td>3 056 794</td> <td>40,68%</td> <td>3 056 794</td> <td>42,35%</td> </tr> <tr> <td>sous total Olivier Estèves</td> <td>3 056 972</td> <td>45,88%</td> <td>3 056 972</td> <td>41,29%</td> <td>3 056 972</td> <td>40,68%</td> <td>3 056 972</td> <td>42,35%</td> </tr> <tr> <td>Jacques Janssen</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> <td>178</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Serdon (2)</td> <td>1 028 484</td> <td>15,44%</td> <td>1 076 103</td> <td>14,54%</td> <td>1 076 103</td> <td>14,32%</td> <td>1 076 103</td> <td>14,91%</td> </tr> <tr> <td>sous total Jacques Janssen</td> <td>1 028 662</td> <td>15,44%</td> <td>1 076 281</td> <td>14,54%</td> <td>1 076 281</td> <td>14,32%</td> <td>1 076 281</td> <td>14,91%</td> </tr> <tr> <td>sous total concert</td> <td>4 085 634</td> <td>61,32%</td> <td>4 133 253</td> <td>55,83%</td> <td>4 133 253</td> <td>55,01%</td> <td>4 133 253</td> <td>57,26%</td> </tr> <tr> <td>Adora Holding (3)</td> <td>12 104</td> <td>0,18%</td> <td>12 104</td> <td>0,16%</td> <td>12 104</td> <td>0,16%</td> <td>12 104</td> <td>0,17%</td> </tr> <tr> <td>CM-CIC Investissement SCR</td> <td>1 247 246</td> <td>18,72%</td> <td>1 385 828</td> <td>18,72%</td> <td>1 385 828</td> <td>18,44%</td> <td>1 385 828</td> <td>19,20%</td> </tr> <tr> <td>CIC</td> <td>0</td> <td>0,00%</td> <td>0</td> <td>0,00%</td> <td>0</td> <td>0,00%</td> <td>141 544</td> <td>1,96%</td> </tr> <tr> <td>sous total Groupe CIC</td> <td>1 247 246</td> <td>18,72%</td> <td>1 385 828</td> <td>18,72%</td> <td>1 385 828</td> <td>18,44%</td> <td>1 527 372</td> <td>21,16%</td> </tr> <tr> <td>BPI France Investissement</td> <td>333 152</td> <td>5,00%</td> <td>370 168</td> <td>5,00%</td> <td>370 168</td> <td>4,93%</td> <td>370 168</td> <td>5,13%</td> </tr> <tr> <td>Fonds Nobel</td> <td>237 530</td> <td>3,56%</td> <td>428 006</td> <td>5,78%</td> <td>428 006</td> <td>5,70%</td> <td>428 006</td> <td>5,93%</td> </tr> <tr> <td>Autodétenzione (4)</td> <td>408</td> <td>0,01%</td> <td>408</td> <td>0,01%</td> <td>408</td> <td>0,01%</td> <td>408</td> <td>0,01%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>746 774</td> <td>11,21%</td> <td>1 073 397</td> <td>14,50%</td> <td>1 184 444</td> <td>15,76%</td> <td>746 774</td> <td>10,35%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6 662 848</td> <td>100,00%</td> <td>7 403 164</td> <td>100,00%</td> <td>7 514 211</td> <td>100,00%</td> <td>7 218 085</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles		Après émission des actions nouvelles (hors clause d'extension)		Après émission des actions nouvelles et exercice en totalité de la clause d'extension		Après émission des actions nouvelles (à hauteur des engagements de souscription reçus)		Nb d'actions	% capital	Olivier Estèves	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%	Jalénia (1)	3 056 794	45,88%	3 056 794	41,29%	3 056 794	40,68%	3 056 794	42,35%	sous total Olivier Estèves	3 056 972	45,88%	3 056 972	41,29%	3 056 972	40,68%	3 056 972	42,35%	Jacques Janssen	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%	Serdon (2)	1 028 484	15,44%	1 076 103	14,54%	1 076 103	14,32%	1 076 103	14,91%	sous total Jacques Janssen	1 028 662	15,44%	1 076 281	14,54%	1 076 281	14,32%	1 076 281	14,91%	sous total concert	4 085 634	61,32%	4 133 253	55,83%	4 133 253	55,01%	4 133 253	57,26%	Adora Holding (3)	12 104	0,18%	12 104	0,16%	12 104	0,16%	12 104	0,17%	CM-CIC Investissement SCR	1 247 246	18,72%	1 385 828	18,72%	1 385 828	18,44%	1 385 828	19,20%	CIC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	141 544	1,96%	sous total Groupe CIC	1 247 246	18,72%	1 385 828	18,72%	1 385 828	18,44%	1 527 372	21,16%	BPI France Investissement	333 152	5,00%	370 168	5,00%	370 168	4,93%	370 168	5,13%	Fonds Nobel	237 530	3,56%	428 006	5,78%	428 006	5,70%	428 006	5,93%	Autodétenzione (4)	408	0,01%	408	0,01%	408	0,01%	408	0,01%	Public	746 774	11,21%	1 073 397	14,50%	1 184 444	15,76%	746 774	10,35%	Total	6 662 848	100,00%	7 403 164	100,00%	7 514 211	100,00%	7 218 085	100,00%						
Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles			Après émission des actions nouvelles (hors clause d'extension)		Après émission des actions nouvelles et exercice en totalité de la clause d'extension		Après émission des actions nouvelles (à hauteur des engagements de souscription reçus)																																																																																																																																																											
	Nb d'actions	% capital	Nb d'actions	% capital	Nb d'actions	% capital	Nb d'actions	% capital																																																																																																																																																											
Olivier Estèves	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%																																																																																																																																																											
Jalénia (1)	3 056 794	45,88%	3 056 794	41,29%	3 056 794	40,68%	3 056 794	42,35%																																																																																																																																																											
sous total Olivier Estèves	3 056 972	45,88%	3 056 972	41,29%	3 056 972	40,68%	3 056 972	42,35%																																																																																																																																																											
Jacques Janssen	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%	178	0,00%																																																																																																																																																											
Serdon (2)	1 028 484	15,44%	1 076 103	14,54%	1 076 103	14,32%	1 076 103	14,91%																																																																																																																																																											
sous total Jacques Janssen	1 028 662	15,44%	1 076 281	14,54%	1 076 281	14,32%	1 076 281	14,91%																																																																																																																																																											
sous total concert	4 085 634	61,32%	4 133 253	55,83%	4 133 253	55,01%	4 133 253	57,26%																																																																																																																																																											
Adora Holding (3)	12 104	0,18%	12 104	0,16%	12 104	0,16%	12 104	0,17%																																																																																																																																																											
CM-CIC Investissement SCR	1 247 246	18,72%	1 385 828	18,72%	1 385 828	18,44%	1 385 828	19,20%																																																																																																																																																											
CIC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	141 544	1,96%																																																																																																																																																											
sous total Groupe CIC	1 247 246	18,72%	1 385 828	18,72%	1 385 828	18,44%	1 527 372	21,16%																																																																																																																																																											
BPI France Investissement	333 152	5,00%	370 168	5,00%	370 168	4,93%	370 168	5,13%																																																																																																																																																											
Fonds Nobel	237 530	3,56%	428 006	5,78%	428 006	5,70%	428 006	5,93%																																																																																																																																																											
Autodétenzione (4)	408	0,01%	408	0,01%	408	0,01%	408	0,01%																																																																																																																																																											
Public	746 774	11,21%	1 073 397	14,50%	1 184 444	15,76%	746 774	10,35%																																																																																																																																																											
Total	6 662 848	100,00%	7 403 164	100,00%	7 514 211	100,00%	7 218 085	100,00%																																																																																																																																																											

Incidence sur la répartition des droits de vote

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles		Après émission des actions nouvelles (hors clause d'extension)		Après émission des actions nouvelles et exercice en totalité de la clause d'extension		Après émission des actions nouvelles (à hauteur des engagements de souscription reçus)	
	Nb de droits de vote théoriques	% de droits de vote théorique	Nb de droits de vote théoriques	% de droits de vote théorique	Nb de droits de vote théoriques	% de droits de vote théorique	Nb de droits de vote théoriques	% de droits de vote théorique
Olivier Estèves	356	0,00%	356	0,00%	356	0,00%	356	0,00%
Jalénia (1)	6 022 389	50,54%	6 022 389	47,58%	6 022 389	47,17%	6 022 389	48,29%
sous total Olivier Estèves	6 022 745	50,54%	6 022 745	47,58%	6 022 745	47,17%	6 022 745	48,29%
Jacques Janssen	356	0,00%	356	0,00%	356	0,00%	356	0,00%
Serdon (2)	2 056 968	17,26%	2 104 587	16,63%	2 104 587	16,48%	2 104 587	16,87%
sous total Jacques Janssen	2 057 324	17,26%	2 104 943	16,63%	2 104 943	16,49%	2 104 943	16,88%
sous total concert	8 080 069	67,80%	8 127 688	64,22%	8 127 688	63,66%	8 127 688	65,17%
Adora Holding (3)	24 208	0,20%	24 208	0,19%	24 208	0,19%	24 208	0,19%
CMIC Investissement SCR	2 494 492	20,93%	2 633 074	20,80%	2 633 074	20,62%	2 633 074	21,11%
CIC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	141 544	1,13%
sous total groupe CIC	2 494 492	20,93%	2 633 074	20,80%	2 633 074	20,62%	2 774 618	22,25%
BPI France Investissement	333 152	2,80%	370 168	2,92%	370 168	2,90%	370 168	2,97%
Fonds Nobel	237 530	1,99%	428 006	3,38%	428 006	3,35%	428 006	3,43%
Autodétenion (4)	408	0,00%	408	0,00%	408	0,00%	408	0,00%
Public	746 774	6,27%	1 073 397	8,48%	1 184 444	9,28%	746 774	5,99%
Total	11 916 633	100,00%	12 656 949	100,00%	12 767 996	100,00%	12 471 870	100,00%

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 septembre 2017 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la présente Note d'Opération(*)) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	9,64	9,64
Après émission de 555237 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	11,24	11,24
Après émission de 740316 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	11,72	11,72
Après émission de 851363 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	12,00	12,00

(*) Le montant des capitaux propres au 30 septembre 2017 s'élève à 64 192 K€ et le nombre d'actions à la date de la Note d'opération est de 6 662 848.

(1) Augmentation de capital à hauteur des engagements de souscription reçus soit 75% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.

(2) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.

(3) Augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'Extension).

		Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions constituant le capital à la date de la présente Note d'Opération(*)) est la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Participation de l'actionnaire en % du capital et des droits de vote</th> </tr> <tr> <th></th><th>Base non diluée</th><th>Base non diluée</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital</td><td>1,00%</td><td>1,00%</td></tr> <tr> <td>Après émission de 555237 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td><td>0,92%</td><td>0,92%</td></tr> <tr> <td>Après émission de 740316 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td><td>0,90%</td><td>0,90%</td></tr> <tr> <td>Après émission de 851363 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td><td>0,89%</td><td>0,89%</td></tr> </tbody> </table> <p>(*) Le nombre d'actions à la date de la Note d'opération est de 6 662 848 et aucun instrument donnant accès au capital n'est en circulation.</p> <p>(1) Augmentation de capital à hauteur des engagements de souscription reçus soit 75% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.</p> <p>(2) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.</p> <p>(3) Augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'Extension).</p>	Participation de l'actionnaire en % du capital et des droits de vote				Base non diluée	Base non diluée	Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	1,00%	1,00%	Après émission de 555237 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,92%	0,92%	Après émission de 740316 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,90%	0,90%	Après émission de 851363 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,89%	0,89%
Participation de l'actionnaire en % du capital et des droits de vote																				
	Base non diluée	Base non diluée																		
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	1,00%	1,00%																		
Après émission de 555237 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,92%	0,92%																		
Après émission de 740316 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,90%	0,90%																		
Après émission de 851363 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,89%	0,89%																		
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.																		